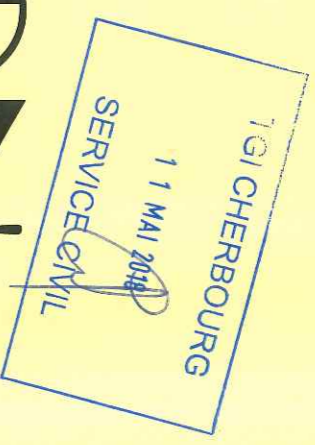


Cabinet de la SELARL LOISON AVOCATS, société d'Avocats inscrite au Barreau de CHERBOURG
dont le siège est 40 Boulevard Schuman B.P. 533 à CHERBOURG EN COTENTIN (50100), Tél : 02 33 87 00 22
Service renseignements pour la vente 02 31 85 36 72

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UNE

MAISON



D'HABITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des ventes immobilières du Tribunal de Grande Instance de Cherbourg, Palais de Justice de ladite Ville 15 rue des Tribunaux

JEUDI 14 JUN 2018 A 14 H

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Commune d'HUBERVILLE (50700)
Le Mont - 15 Rue de la Croix Burnouf

Une maison d'habitation à rénover comprenant :

- Au rez-de-chaussée : une pièce, une cuisine, une salle de bains, petite pièce attenante, une chaufferie,
- premier étage : palier, une chambre avec mezzanine, bureau, local WC, buanderie

Terrain autour

Figurant au cadastre savoir :

Section B n°18 "Bas du Clos Maup" 47a 60ca
Section B n°342 "Le Hutrel" 15a 00ca
Section Bn°398 "Le Mont d'Huberville" 02a 48ca
Section B n°399 "Rue de la Croix Burnouf" 01a 19ca
Section B n°400 "Le Mont d'Huberville" 01a 97ca
Section B n°401 "Le Mont d'Huberville" 28ca
Section B n°402 "Le Mont d'Huberville" 37ca
Section B n°403 "Le Mont d'Huberville" 52ca
Section B n°404 "Clos de devant" 78ca
Section B n°405 "Clos de devant" 85ca
Section B n°407 "Le Clos Luron" 01a 58ca
Section B n°408 "Le Clos Luron" 35ca

soit une contenance totale de 72a 97ca
Conditions d'occupation : habitée par les propriétaires

**MISE A PRIX, fixée par le poursuivant :
VINGT MILLE EUROS, ci**

20 000 €



Cette vente aura lieu à la requête de :

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE, Société Coopérative à capital variable, ayant son siège social à CAEN, 15 Esplanade Brillaud de Laujardière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 478.834.930, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés es qualité audit siège ayant pour Avocat Maître Christophe LOISON, Avocat membre de la SELARL LOISON AVOCATS. Aux charges et conditions insérées au cahier des conditions de la vente, consultable au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Cherbourg ou au Cabinet de la SELARL LOISON AVOCATS

NOTA : Les frais pour parvenir à la vente seront payables par l'adjudicataire définitif, en sus de son prix, à l'expiration du délai de surenchère de DIX JOURS, entre les mains et sur quittance de l'Avocat poursuivant la vente. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'Avocat et tout Avocat exerçant au Barreau de CHERBOURG pourra enchérir. Avant de porter des enchères, l'Avocat de l'enchérisseur doit se faire remettre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque de 3000 € rédigé à l'ordre du compte séquestre Bâtonnier de CHERBOURG

Fait et rédigé par l'Avocat poursuivant

A CHERBOURG EN COTENTIN,

le 4 mai 2018

Signé : Maître Christophe LOISON

La visite aura lieu sur place le Vendredi 25 Mai 2018 de 10H à 11H

Pour tous renseignements s'adresser à :

1. La SELARL LOISON AVOCATS, Avocat susnommé, rédacteur du cahier des conditions de vente,
2. Au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Cherbourg où le cahier des conditions de vente a été déposé le 13 Août 2014 et où tout intéressé peut en prendre connaissance.